

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet		
Modification des conditions d'exploitation de la carrière exploitée par la société CEMEX Granulats sur les communes de Gudmond-Villiers et Donjeux (52) - Extension de la zone de stockage et de traitement		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom		Prénom
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	CEMEX Granulats	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme Florence BOUTMY (PDG)	
RCS / SIRET	<input type="text" value="552096901249"/>	Forme juridique <input type="text" value="Société Anonyme"/>
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
Voir annexe 7		
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>La société CEMEX Granulats est autorisée à exploiter une carrière de roche massive, des installations de traitement et une installation de transit de matériaux sur les communes de Donjeux et Gudmont-Villiers (52). La carrière, exploitée depuis la fin du 19ème siècle, a été reprise par la société CEMEX Granulats (ex Morillon-Corvol) en 2006. Le dernier arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2014 (n°1799) réactualise les prescriptions encadrant l'ensemble du site exploité par la société CEMEX Granulats, jusqu'en août 2045. Pour mémoire, les matériaux produits sur le site sont acheminés pour partie par voie ferrée en direction de la région parisienne et l'autre partie des matériaux (pierre à chaux) est évacuée par voie routière en direction d'entreprises sucrières. Des arrêtés préfectoraux complémentaires ont été délivrés (APC n° 2723 du 31 octobre 2018 et APC n°52-2022-02-00134 du 21 février 2022).</p> <p>La société CEMEX Granulats souhaite aujourd'hui modifier la plateforme de traitement et de transit. La description complète du projet est fournie dans l'annexe 9. Les modifications sollicitées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- extension de l'emprise de stockage, sur environ 4,8 ha ;</li> <li>- description de la gestion de l'eau de la zone de stockage et de traitement ;</li> <li>- maintien des principes de la remise en état en intégrant les terrains en extension.</li> </ul>		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Une demande d'extension de la plateforme de stockage est sollicitée pour permettre le stockage de matériaux supplémentaires. Compte tenu de l'augmentation du prix de l'énergie, il est en effet prévu d'adapter la production aux périodes de plus faible coût énergétique, lors des périodes hivernales, à partir de l'année 2024. Un espace de stockage supplémentaire est donc nécessaire afin de poursuivre la commercialisation des matériaux produits de manière anticipée.

Les terrains sollicités en extension sont intégrés dans le plan de remise en état, en conservant la vocation agricole des terrains.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite la réalisation d'une nouvelle plateforme de stockage dans la continuité des plateformes existantes au Sud et à l'Ouest. La plateforme sera située à une altimétrie comprise entre 225 et 232 m NGF, ce qui nécessitera le stockage d'environ 150 000 m<sup>3</sup> de matériaux.

L'adaptation de la gestion des eaux pluviales au niveau de la plateforme de traitement et de stockage nécessite la réalisation de bassins d'infiltration ainsi que de fossés et/ou canalisations pour la conduite des eaux.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation ne différera pas de l'exploitation de la carrière menée actuellement.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette carrière est exploitée depuis de très nombreuses années et est actuellement autorisée, au titre des rubriques 2510, 2515 et 2517 des ICPE, par l'AP n°1799 du 18 juillet 2014, modifié par les APC n°2723 du 31 octobre 2018 et n°52-2022-02-00134 du 21 février 2022. Le projet reste soumis à autorisation au titre de ces mêmes rubriques ICPE. Au regard de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement, modifié par décret n° 2018-435 du 4 juin 2018, le présent projet appartient à la catégorie de projet 1. c).

Les modifications sollicitées par la société CEMEX Granulats ne nécessitent a priori pas de nouvelle demande d'autorisation environnementale et pourraient faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise actuelle de la carrière totale / Emprise Partie B (Zone de traitement et de stockage)	147 ha / 49,2 ha
Emprise sollicitée en extension pour le stockage de matériaux	4,8 ha
Emprise de stockage autorisée / Emprise de stockage sollicitée	100 000 m <sup>2</sup> / 140 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

cf. annexe 9 - Plan parcellaire et parcelles concernées

Les parcelles de la carrière actuelle se situent sur les communes de Gudmond-Villers et Donjeux (52) représentant une emprise cadastrale totale d'environ 147 ha.

L'extension de la zone de stockage est prévue à Donjeux sur une emprise d'environ 4,8 ha.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8° 2 1' 10 " 742 Lat. 5 ° 9 ' 14 " 108

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière est exploitée depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle a été reprise par la société CEMEX Granulats (ex Morillon-Corvol) en 2006. Cette carrière est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral n°1799 du 18 juillet 2014, modifié par l'arrêté préfectoral complémentaire n°2723 du 31 octobre 2018 et l'arrêté préfectoral complémentaire n°52-2022-02-00134 du 21 février 2022.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la carrière intercepte une petite partie de la ZNIEFF de type II " Vallée de la Marne de Chaumont à Gourzon". A noter que la zone sollicitée en extension n'est pas concernée par cette ZNIEFF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est le "Massif forestier de Doulaincourt à Doulaincourt-Saucourt", situé au plus près à environ 2,8 km au Sud-est de l'emprise autorisée.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après consultation du site Mérimée, le 18/12/17, les monuments historiques les plus proches (Château de Donjeux, Eglise de Donjeux et Château de Gudmont) sont tous situés à plus de 500 m de l'emprise du projet. Le plus proche (château de Gudmont) est situé à environ 560 m à l'Est du site. Absence de site patrimonial remarquable dans les environs du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors des zones humides et des zones potentiellement humides référencés par la DREAL. Une étude de délimitation menée par le Cabinet GREUZAT a permis de conclure en l'absence de zone humide au droit de la zone sollicitée en extension (cf. annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Donjeux est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturels liés à l'Inondation "Marne-Moyenne" approuvé par arrêté préfectoral n°664 du 14 janvier 2014 et par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) du Rognon. La commune de Gudmont-Villiers est concernée par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de la Marne.  Cependant le périmètre de la demande ne se situe ni dans une zone inondable du PPRI "Marne-Moyenne", ni dans une zone inondable de l'AZI du Rognon ou de l'AZI de la Marne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne recense aucun site pollué ou potentiellement pollué sur les communes de Donjeux et Gudmont-Villiers.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie de l'Agence de l'eau Seine Normandie, le secteur n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage AEP de Rouvroy-sur-Marne est le plus proche du site. Il se situe en rive droite de la Marne, à environ 370 m au Nord-ouest du site. Le périmètre de la carrière n'intercepte pas le périmètre de protection de ce captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche, "Village de Reynel", est localisé à environ 13 km au Sud-est.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2100291 "Vallée du Rognon de Doulaincourt à la confluence avec la Marne", située au plus près à environ 90 m à l'Est du site et à environ 310 m à l'Est de la zone sollicitée en extension.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche "Ruines de la Tour du château à Vignory", est situé à environ 7,5 km au Sud du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux forages sont présents sur le site et déjà autorisés dans le cadre de l'AP du 18/07/2014 : - Forage à l'entrée du site : 20 000 m3/an ; - Forage à proximité de l'IT Sable : 55 000 m3/an. Une convention a été signée avec VNF pour le prélèvement et le rejet (d'eau prélevée) dans le canal longeant le site.  --> Pas de modification sollicitée vis-à-vis des prélèvements d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maintien de la production de granulats calcaires à hauteur de 2 000 000 t/an en moyenne et 3 000 000 t/an au maximum.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de la plateforme de stockage nécessitera 150 000 m3 de matériaux naturels provenant de la carrière.  Les apports de matériaux inertes extérieurs sont autorisés dans le cadre de la remise en état de la carrière.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les environs du projet présentent globalement un patrimoine naturel diversifié et riche qui s'intègre dans un paysage rural et peu urbanisme. Le principal facteur d'impact anthropique aux abords du projet est l'agriculture. Le terrain sollicité en extension est d'ailleurs une monoculture  L'ensemble de la surface du projet correspond à des habitats d'origine anthropique (culture) et présente des enjeux écologiques très faibles, voire nuls. Le projet n'impacte ainsi pas directement d'habitats naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation incidence Natura 2000 est réalisée dans le cadre du cas par cas au paragraphe 3.3 de l'annexe 10. Quatre ZSC sont situées à proximité de la carrière. Les espèces à fort pouvoir de déplacement de ces ZSC sont uniquement des chiroptères. Compte tenu des milieux des terrains sollicités en extension, le projet n'engendre aucun impact significatif sur les espèces à l'origine de la désignation Natura 2000 des 4 sites concernés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une analyse du paysage est réalisée dans le dossier en annexe 10 à la suite du tableau de synthèse de l'état initial, des effets et des mesures envisagées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise sollicitée en extension est un espace agricole exploité en culture intensive de céréales. Ces terrains sont gérés par une exploitation agricole unique qui possède 220 ha de terrains sur les communes environnantes. Les terrains retrouveront leur vocation agricole après réaménagement. Ces terrains sollicités en extension ont été jugé à faible enjeu écologique. Aucun espace forestier ne sera consommé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de risque inondation. Absence de mouvement de terrains référencés sur à et proximité du site. Absence de risque de retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par rapport à la situation actuelle, le projet aura un impact moindre sur les risques sanitaires, pour les tiers et également pour le personnel du site, compte tenu du maintien des méthodes d'extraction et de production actuelles.  Il n'existe pas d'autre activité industrielle dans les environs proches du projet.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les productions moyennes et maximales sont maintenues à 2 Mt et 3 Mt/an. Le trafic reste donc le suivant : - trafic ferroviaire : env 1.5 Mt/an soit 3 trains / jour sur les jours ouvrés ; - trafic routier : 500 kT /an moy soit 65 camions/jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le contexte sonore environnant est marqué par le trafic routier (RN67, RD67 et RD 200), l'axe ferroviaire voisin, les activités de la carrière et agricoles et le trafic aérien (avions de chasse). Les suivis acoustiques continueront d'être réalisés conformément à l'arrêté préfectoral du site et permettront de vérifier le respect des valeurs réglementaires. Des améliorations sont apportées actuellement sur l'installation de traitement afin de réduire les niveaux sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Absence de nuisances olfactives actuelles ou projetées. Pas de nuisances olfactives spécifiques à proximité.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations de la carrière sont dues aux opérations d'extraction menées par tirs de mines. Rappelons que les modalités d'extraction (rubrique ICPE 2510) ne sont pas modifiées par le présent projet de modification. Une surveillance systématique de la propagation des vibrations continuera d'être menée lors des tirs de mines.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont liées aux éclairages, en période nocturne (principalement en hiver), des engins et véhicules d'exploitation ainsi qu'au niveau des installations de traitement et des bâtiments. Ces éclairages sont nécessaires à la sécurité du personnel d'exploitation et des équipements. L'extension de la zone de stockage aura pour effet de modifier l'emplacement des sources d'émissions lumineuses. Compte tenu de la distance entre le site étudié et les premières habitations ou les voies routières, les émissions lumineuses du site resteront similaires à l'état actuel.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Consommation de carburant lors du transport des matériaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation de la gestion des eaux pluviales de la plateforme de traitement et de stockage, mais maintien du principe de gestion par infiltration.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Maintien des process et de la gestion des eaux des installations de lavage de sable et de malaxage.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déchets produits sur la carrière, en quantité faible, continueront d'être triés selon leur nature et évacués pour valorisation/élimination par des entreprises spécialisées.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	D'un point de vue paysager, les effets du projet seront limités. En effet, la transformation du paysage concerne uniquement, l'agrandissement de la zone de stockage par l'ajout d'une petite partie enclavée au sein du périmètre de l'autorisation actuelle.  Un diagnostic archéologique sera mené au niveau de la zone sollicitée en extension. En fonction des résultats des prescriptions complémentaires pourront être prises par la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Absence de modification vis-à-vis de la sylviculture, de l'urbanisme ou l'aménagement du territoire. Une extension de 4,8 ha est prévu au niveau de terrains agricoles pour l'extension de la zone de stockage.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la consultation du site de la DREAL Grand Est <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr>, deux avis de l'autorité environnement ont été prononcés concernant les communes de Donjeux, Gudmont-Villiers et Rouvroy-sur-Marne, depuis 2019.

L'avis du 16 juin 2020 concerne un projet de forage d'approvisionnement en eau, d'une profondeur supérieure à 50 m, sur la carrière SOCAHM de Rouvroy-sur-Marne.

L'avis du 7 juillet 2021 concerne la décision relative au cas par cas ayant conduit à l'arrêté préfectoral complémentaire n° 52-2022-02-00134 du 21 février 2022 de la présente carrière.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Il convient de se référer à l'Annexe 10 ci-jointe.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il convient de se référer à l'Annexe 12 ci-jointe.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude délimitation Zone humide(Cabinet Greuzat)

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

RUNGIS

le,

11/05/2023

Signature

